

Cour de France.fr / Histoire et fonction / La Cour et ses maîtres / Etudes modernes / Les délégations de pouvoir à la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal au milieu du XVe siècle

**Monique Sommé**

## **Les délégations de pouvoir à la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal au milieu du XVe siècle**

Article. Source : Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public

**Sommé, Monique, "Les délégations de pouvoir à la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal au milieu du XVe siècle", dans Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 23e congrès, Brest, 1992, Les princes et le pouvoir au Moyen Age, pp. 285-301.**

### **Extrait de l'article**

Le 30 novembre 1441, le duc Philippe le Bon se dispose à rejoindre la Bourgogne menacée par les gens de guerre, et qui n'avait pas reçu sa visite depuis 1434. Il organise alors le gouvernement de ses pays de par-deçà, les Pays-Bas, par deux lettres patentes : l'une délègue plein pouvoir et autorité à sa troisième épouse Isabelle de Portugal, l'autre constitue un conseil de gouvernement en prévision du jour où la duchesse viendra à son tour en Bourgogne.

Les délégations de pouvoir pour l'une ou l'autre des deux parties de la principauté bourguignonne ne sont pas une nouveauté, elles sont en effet imposées par les contraintes géographiques. La présence d'un membre de la famille princière à défaut du duc lui-même est la solution de loin préférée par les populations, ainsi que le montrait déjà la requête présentée par les Quatre Membres de Flandre (Gand, Bruges, Ypres et le Franc de Bruges) lors de l'entrée de Jean sans Peur à Gand à Pâques 1405 : que le duc réside dans une ville flamande de son choix avec la duchesse, et qu'en son absence celle-ci gouverne à sa place avec des conseillers familiers de la Flandre. Ainsi en 1421 Philippe le Bon donna le gouvernement de la Flandre et de l'Artois à sa première épouse Michelle de France avant un déplacement en Bourgogne. La délégation de pouvoir donnée à Isabelle de Portugal diffère cependant des précédentes par une absence totale de "restrictions" qui fait de la duchesse l'égale du duc.

[Lire la suite \(Persée\)](#)